

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 23 mars 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET
Mme Monique LE BIHAN

Mme Danielle LANGLOIS
Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, Directrice du CCAS,
M. Philippe FREMONDIERE, Directeur Général des Services, Ville des Ponts-Cé

POINT N°7 – PERSONNEL – TABLEAU DÉTAILLÉ DES POSTES AU 1ER AVRIL 2023

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2323-1, R 2313-3,
Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- d'approuver la suppression de tous les postes de la collectivité au 31/03/2023,
- d'approuver la création de tous les postes détaillés dans le tableau ci-dessous, au 1^{er} avril 2023

	Catégorie	Nombre de postes	temps ETP	Total ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		8		8,00
Attaché territorial à temps complet	A	2	1,00	2,00
Rédacteur à temps complet	B	1	1,00	1,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet	C	3	1,00	3,00
Adjoint administratif à temps complet	C	2	1,00	2,00
FILIERE ANIMATION		1		0,60
Adjoint principal d'animation 2ème classe à 21/35ème	C	1	0,60	0,60
FILIERE TECHNIQUE		11		11,00
Agent de maîtrise à temps complet	B	1	1,00	1,00
Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	C	1	1,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	C	5	1,00	5,00
Adjoint technique à temps complet	C	4	1,00	4,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE		27		23,47
Conseiller supérieur socio-éducatif à temps complet	A	1	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif à temps complet	A	1	1,00	1,00
Agent social principal de 1ère classe à temps complet	C	3	1,00	3,00
A 32/35ème	C	1	0,93	0,93
A 32/35ème	C	1	0,91	0,91
à 27/35ème	C	1	0,77	0,77
Agent social principal de 2ème classe à temps complet	C	1	1,00	1,00
à 30/35ème	C	4	0,86	3,43
Agent social à 35/35ème	C	1	1,00	1,00
à 32/35ème	C	3	0,91	2,74
à 30/35ème	C	3	0,86	2,57
à 28/35ème	C	1	0,80	0,80
à 27/35ème	C	3	0,77	2,31
à 25/35ème	C	2	0,71	1,43
à 20/35ème	C	1	0,57	0,57
TOTAL		47		43,07

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,
Jean-Paul PAVILLON



CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230327-AS-23-23-03-7-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023